



CENTRE D'ÉTUDES ET
DE RECHERCHES SUR
LES QUALIFICATIONS

NOTE D'INFORMATION n° 2

LES EMPLOIS DES JEUNES SALARIÉS DE 17 ANS

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications a effectué en 1971 une enquête auprès des employeurs de 2.000 jeunes de 17 ans dans cinq zones géographiques.

Les interviews effectuées auprès des employeurs ont porté essentiellement sur la nature des tâches confiées à la population étudiée (les rémunérations, la durée et l'environnement du travail, traités par d'autres études, n'ont pas été abordés).

Cette enquête a été grandement facilitée par l'intervention des préfets de région. Elle a reçu la collaboration efficace des chargés d'études des échelons régionaux de l'emploi, des conseillers professionnels de l'Agence nationale pour l'emploi, des délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, des conseillers d'orientation scolaire et professionnelle.

Les résultats complets de cette enquête paraîtront dans l'un des prochains dossiers du CEREQ ; les résultats les plus importants seront prochainement publiés dans la revue « Avenirs » (1).

Il a paru toutefois souhaitable d'attirer l'attention sur les constatations les plus caractéristiques auxquelles l'enquête a permis d'aboutir en leur consacrant une des « Notes d'information » du CEREQ.

(1) Revue d'information scolaire et professionnelle publiée par l'ONISEP.

I. — PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE — DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON

200.000 jeunes cessent chaque année leur scolarité à 16 ans sans avoir bénéficié d'une formation professionnelle.

L'Intergroupe Formation qualification chargé de l'étude comparative des besoins de main-d'œuvre et des ressources en formation au cours du VI^e Plan, s'est interrogé sur le sort des 200.000 jeunes qui cessent chaque année leur scolarité à 16 ans sans avoir bénéficié d'une formation professionnelle (1) et s'est inquiété « du prolongement de tendance qui situe entre 21 et 25 % la part des recrutements sans qualification professionnelle à opérer sur les sorties du système éducatif » (2) soit après déduction des apports nets d'immigration entre 127.000 et 147.000 jeunes chaque année.

Outre le problème soulevé en soi par le fait que trop de jeunes encore ne sont pas suffisamment préparés à entrer dans la vie active, le maintien à un niveau élevé des besoins en main-d'œuvre non formée n'était-il pas de nature à aggraver le handicap subi par ces jeunes ? L'apprentissage et l'exercice d'une activité professionnelle peuvent sans doute compenser avec le temps l'absence de formation initiale, mais l'insuffisance qualitative des débouchés appréciés par l'Intergroupe ne risquait-elle pas d'en bloquer un grand nombre dans des emplois sans perspectives ? Il convenait donc de s'assurer des situations concrètes faites sur le plan professionnel aux jeunes qui se présentent sur le marché du travail à l'issue de l'obligation scolaire.

L'étude des emplois tenus par les jeunes de 17 ans, confiée au Centre d'études et de recherches sur les qualifications, devait préciser l'évolution réelle des conditions d'emploi de ces jeunes qu'ils aient ou non bénéficié d'un enseignement professionnel préalable, qu'ils aient été ou non recrutés sous contrat d'apprentissage, c'est-à-dire en vue d'acquérir la qualification qui leur manquait.

Cette étude devait notamment chercher à mettre en évidence d'éventuelles filières de recrutement, susceptibles de conduire ces jeunes vers une véritable insertion professionnelle, et de compenser le manque de préparation de ceux qui n'avaient pu profiter d'un enseignement professionnel.

La dernière situation connue et répertoriée dans les fichiers utilisables était celle du 31 décembre 1969. Le choix s'est donc porté naturellement sur la classe d'âge de 17 ans et non sur celle de 16 ans : les jeunes nés en 1953 étant soumis à la prolongation de la scolarité obligatoire, leur entrée dans la vie active était trop récente pour en tirer des conclusions significatives alors que la situation des jeunes nés en 1952 était déjà consolidée au moment de l'enquête.

Compte tenu des informations disponibles, le sondage effectué n'a pu prendre en considération que les salariés non agricoles à l'exclusion des auxiliaires familiaux et des gens de maison.

Terrain de l'enquête :

- interviews auprès de 2.000 employeurs de jeunes de 17 ans ;
- dans cinq zones géographiques :
 - région parisienne,
 - région du Nord,
 - région Midi-Pyrénées,
 - départements Rhône-Isère,
 - départements Bouches-du-Rhône-Alpes-Maritimes.

Les interviews ont été conduites auprès de 2.000 employeurs de jeunes de 17 ans dans cinq zones géographiques différant à la fois par la nature des emplois offerts et les conditions d'équilibre général de l'emploi : la région parisienne, les régions du Nord et du Midi-Pyrénées, les départements du Rhône et de l'Isère et ceux des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes, suivant des échantillons représentatifs des emplois occupés à la fin de 1969 par les jeunes nés en 1952.

1.887 enquêtes ont été réalisées de février à mai 1971 par les chargés d'études et les conseillers des organismes et services indiqués ci-dessus. Les résultats d'enquêtes ont été rendus homothétiques de l'échantillon initial de chaque région.

(1) Rapports des Commissions du VI^e Plan. Rapport de l'Intergroupe formation, qualification professionnelle, p. 88 - édit. Documentation Française.

(2) Ouvrage cité p. 60.

Les informations commentées ici correspondent donc, après redressement, à :

- 406 emplois échantillons pour la région parisienne,
- 388 » » pour la région du Nord,
- 400 » » pour les départements du Rhône et de l'Isère,
- 403 » » pour les départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes,
- 406 » » pour la région Midi-Pyrénées.

II. — QUI SONT LES JEUNES AU TRAVAIL A 17 ANS

Pour bien saisir la portée et les limites de l'insertion professionnelle des jeunes de 17 ans, il faut en dresser la physionomie et situer les emplois qui leur sont offerts.

Les conditions dans lesquelles les jeunes accèdent à la vie active sont largement tributaires de la nature et du volume des emplois disponibles dans leur zone de résidence, ainsi que du niveau et des modalités de leur scolarisation. Celle-ci n'est d'ailleurs pas indépendante de la situation locale du marché du travail. Les taux d'activité par sexe et le profil de formation des jeunes au travail fournissent de bons indicateurs des conditions générales d'emploi des jeunes. La comparaison de ces indicateurs dans les zones étudiées permet de les caractériser de ce point de vue.

1° Proportion des jeunes au travail à 17 ans.

Les taux d'activité à 17 ans révolus estimés à partir des données du recensement s'établissent à des niveaux très différents dans les cinq régions et les taux d'activité des jeunes filles bien qu'inférieurs à ceux des garçons présentent des écarts plus importants. La faiblesse de certains taux traduit avec éloquence le manque d'emplois disponibles.

TABLEAU I. — Taux d'activité par sexe et par région des jeunes de 17 ans.

Régions	Taux d'activité jeunes gens	Taux d'activité jeunes filles
Région du Nord	56 %	49 %
Départements du Rhône et de l'Isère	47 %	38 %
Région parisienne	42 %	38 %
Départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes	40 %	27 %
Région Midi-Pyrénées	43 %	27 %

2° Quelle formation ont-ils reçue ?

A. — Jeunes ayant reçu une formation professionnelle.

Selon la région concernée la proportion des apprentis et des jeunes salariés qui ont suivi un enseignement professionnel avant l'entrée dans la profession varie de 43 % à 17 % chez les jeunes filles et de 30 à 18 % chez les jeunes gens. Elle est généralement réduite dans les régions à faible taux d'activité.

TABLEAU II. — Proportion des jeunes salariés ou apprentis de 17 ans ayant suivi un enseignement professionnel.

(En % des jeunes au travail par sexe et par région.)

Régions	Jeunes gens	Jeunes filles
Région du Nord	22 %	17 %
Départements du Rhône et de l'Isère	22 %	26 %
Région parisienne	30 %	43 %
Départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes	18 %	20 %
Région Midi-Pyrénées	18 %	16 %

Ces indications ne préjugent pas du niveau réel de formation des jeunes : seulement la moitié des jeunes gens qui ont bénéficié d'un enseignement professionnel ont atteint le niveau du C.A.P. dans la région parisienne alors que 90 % d'entre eux sont de ce niveau dans la région Midi-Pyrénées et que dans les autres régions ce même pourcentage oscille entre 66 et 72 %.

Les écarts sont plus faibles chez les jeunes filles, mais, c'est encore dans la région parisienne que la proportion de jeunes filles ayant reçu un enseignement du niveau du C.A.P. est la plus faible : 58 %. La proportion est du même ordre de grandeur dans la région de Midi-Pyrénées : 61 %. Elle avoisine les trois quarts dans les autres régions.

TABLEAU III. — Niveau de formation des jeunes au travail ayant bénéficié d'un enseignement professionnel.

Sexe	Régions	Début de formation	Niv. CAP et sup.	Non précisé	Total
GARÇONS	Région parisienne	48	52	—	100
	Départements du Rhône et de l'Isère ..	25	73	2	100
	Région du Nord	26	66	8	100
	Départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes	26	72	2	100
	Région Midi-Pyrénées	10	90	—	100
FILLES	Région parisienne	41	58	1	100
	Départements du Rhône et de l'Isère ..	25	73	2	100
	Région du Nord	29	71	—	100
	Départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes	22	78	—	100
	Région Midi-Pyrénées	39	61	—	100

Si l'on observait précédemment que les régions dont les taux d'activité sont faibles et qui souffrent du manque d'emplois sont celles où le pourcentage de jeunes qui entrent sur le marché du travail sans préparation est le plus élevé, il convient de nuancer les conclusions à en tirer, car cette situation n'est qu'apparente : le niveau moyen des jeunes formés y est plus élevé et le développement de l'apprentissage favorisé par la structure artisanale des entreprises compense largement, au moins sur le plan quantitatif, l'absence de diffusion de l'enseignement professionnel (voir ci-dessous).

B. — Jeunes n'ayant pas bénéficié d'une formation professionnelle initiale — leur niveau de formation générale.

Dans plusieurs des zones géographiques étudiées, les conditions réelles dans lesquelles les jeunes de 17 ans accèdent au marché du travail dépendent davantage de l'apprentissage que de la formation scolaire.

TABLEAU IV. — Proportion des jeunes de 17 ans, au travail sans formation professionnelle, et conditions d'accès à l'emploi.

1° Jeunes gens. (En % du nombre de jeunes au travail par sexe et par région.)

Conditions d'accès à l'emploi	Régions				
	Région parisienne	Départ. Rhône-Isère	Région du Nord	Départ. Bouches-du-Rhône - Alpes-Maritimes	Région Midi-Pyrénées
Jeunes sans formation professionnelle entrés au travail sous contrat d'apprentissage (1)	19 %	40 %	14 %	48 %	58 %
Jeunes sans formation professionnelle ayant accédé directement à l'emploi (2)	51 %	38 %	64 %	34 %	24 %
Ensemble des jeunes au travail n'ayant pas bénéficié d'un enseignement professionnel préalable 3 = 1 + 2	70 %	78 %	78 %	82 %	82 %

2° Jeunes filles.

Conditions d'accès à l'emploi	Régions				
	Région parisienne	Départ. Rhône-Isère	Région du Nord	Départ. Bouches-du-Rhône - Alpes-Maritimes	Région Midi-Pyrénées
Jeunes sans formation professionnelle entrées au travail sous contrat d'apprentissage (1)	9 %	17 %	14 %	31 %	28 %
Jeunes sans formation professionnelle ayant accédé directement à l'emploi (2)	48 %	57 %	69 %	49 %	56 %
Ensemble des jeunes filles entrées au travail sans formation professionnelle (3) = 2 + 1	57 %	74 %	83 %	80 %	84 %

Le niveau de formation générale des jeunes n'ayant pas bénéficié d'un enseignement professionnel initial est faible dans l'ensemble.

Le niveau de formation générale des apprentis comme celui des jeunes salariés sans formation professionnelle est faible dans l'ensemble. La proportion de ceux qui ont atteint le niveau BEPC ou un niveau supérieur n'est significative que :

- dans la région parisienne (jeunes gens, jeunes filles, salariés ou apprentis),
- dans la région Midi-Pyrénées, les départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes (jeunes filles salariées ou apprenties),
- dans les départements du Rhône et de l'Isère (jeunes filles apprenties).

En dehors de la région parisienne les zones où le niveau de formation générale des jeunes filles qui travaillent est le plus élevé correspondent aux zones où les possibilités d'emploi pour les jeunes filles sont les plus faibles (cf. tableau n° 1).

TABLEAU V. — Pourcentage de jeunes de 17 ans ayant atteint le niveau du B.E.P.C. et entrés au travail sans formation professionnelle initiale — par catégorie, sexe, région.

Régions	Sexe		Filles	
	Garçons		Apprenties	Jeunes salariées sans formation
	Apprentis	Jeunes salariés sans formation		
Région parisienne	10,8 %	18 %	14 %	14,7 %
Départements Rhône-Isère	6,8 %	8,2 %	13,7 %	6 %
Région du Nord	3,1 %	4,4 %	4,4 %	9,2 %
Départements Bouches-du-Rhône - Alpes Maritimes	5,6 %	9,2 %	10,2 %	15,8 %
Région Midi-Pyrénées	6,2 %	6,2 %	25,4 %	16,4 %

III. — QUELS SONT LES EMPLOIS TENUS PAR LES JEUNES DE 17 ANS

1° Les secteurs d'emploi.

L'industrie accueille et utilise davantage de jeunes gens et de jeunes filles que les commerces et les services.

Les trois quarts des garçons de la région du Nord, des départements du Rhône et de l'Isère et de la région de Midi-Pyrénées, les deux tiers de ceux des départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes sont employés dans l'industrie. Seule la région parisienne fait exception : presque plus de la moitié des jeunes y sont employés dans le secteur tertiaire.

La proportion de jeunes filles occupées dans l'industrie est plus faible dans toutes les régions, mais elle atteint encore 73 % dans la région du Nord, près des deux tiers dans les départements du Rhône et de l'Isère, et la moitié dans la région de Midi-Pyrénées. Elle tombe à 38 % dans la région parisienne et même à 36 % dans les départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes.

TABLEAU VI. — Répartition des jeunes au travail à 17 ans, par secteurs d'emploi.

(Par sexe et par région.)

Sexe	Régions	Secteur industriel	Secteur tertiaire
GARÇONS	Région du Nord	76 %	24 %
	Départements du Rhône et de l'Isère	75 %	25 %
	Région Midi-Pyrénées	72 %	28 %
	Départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes	66 %	34 %
	Région parisienne	47 %	53 %
FILLES	Région du Nord	73 %	27 %
	Départements du Rhône et de l'Isère	64 %	36 %
	Région Midi-Pyrénées	50 %	50 %
	Départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes	38 %	62 %
	Région parisienne	36 %	64 %

A. — Le secteur industriel.

La structure régionale décide largement des répartitions.

- **Métallurgie** : quelle que soit la région, près de 14 % des jeunes sont occupés dans ce secteur (dans les départements du Rhône et de l'Isère ce pourcentage s'élève à 18,40 %). Les jeunes filles y sont nombreuses puisqu'elles représentent près du quart des jeunes employés dans la métallurgie dans la région parisienne, les départements du Rhône et de l'Isère, des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes.
- **Secteur du bâtiment et des travaux publics** : il n'embauche pratiquement que des garçons, et constitue l'essentiel des débouchés industriels dans les régions sous-industrialisées. Il ne regroupe que 9 % des jeunes des deux sexes dans la région parisienne, 10,8 % dans la région du Nord et 13,2 % dans les départements du Rhône et de l'Isère, mais 16,4 % dans les départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes et surtout 23,1 % dans la région Midi-Pyrénées.
- **Industries textiles et confection** : elles occupent une position particulière dans la région du Nord puisqu'elles employaient près du tiers des jeunes de 17 ans à la fin de 1969.
La place de la confection dans l'emploi des jeunes n'est pas négligeable dans le Rhône et l'Isère (16,6 % des jeunes y sont employés) et la région de Midi-Pyrénées (11,5 %). Ces industries jouent un rôle secondaire chez les jeunes des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes (6,6 % y travaillent à 17 ans) et insignifiant dans la région parisienne (2,2 %). Plus de 80 % des emplois qu'elles procurent sont réservés aux jeunes filles sauf dans la région du Nord où plus de 30 % des emplois de ces deux secteurs sont occupés par des garçons (industries textiles).
- **Autres industries de transformation** : elles occupent des effectifs de jeunes supérieurs à ceux de la métallurgie dans toutes les régions (entre 17 et 18 % et même 21,3 % dans les départements du Rhône et de l'Isère). Il s'agit essentiellement d'industries agricoles et alimentaires, les industries du livre et de la polygraphie, les industries du bois et la transformation des plastiques.

Dans la région du Nord et de Midi-Pyrénées ainsi que dans les départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes, elles occupent surtout des garçons (deux tiers de garçons, un tiers de filles). Les débouchés qu'elles offrent sont plus équilibrés dans les départements du Rhône et de l'Isère puisqu'elles emploient 55 % des garçons et 45 % des filles. Dans la région parisienne ces industries occupent un pourcentage plus élevé de jeunes filles (58 % de filles, 42 % de garçons).

B. — Le secteur commercial et les services.

Débouchés quantitatifs et qualitatifs très différents suivant les régions.

Les activités commerciales et les services offrent des débouchés quantitativement et qualitativement très différents selon les régions.

La part prise par les commerces alimentaires, et surtout les services, varie plus fortement selon les régions que celle des commerces non alimentaires.

TABLEAU VII. — Répartition des jeunes de 17 ans occupés dans les différentes activités du secteur tertiaire.

Régions	Secteur commercial		Services	Ensemble tertiaire
	Commerce alimentaire	Commerce non aliment.		
Région parisienne	17,6 %	18,4 %	20,8 %	56,8 %
Départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes	11,1 %	16,9 %	18,3 %	46,3 %
Région Midi-Pyrénées	8,9 %	14,3 %	12,2 %	35,4 %
Départements du Rhône et de l'Isère ..	4,5 %	12,8 %	13,2 %	30,5 %
Région du Nord	6,0 %	12,3 %	7,1 %	25,4 %

En % des jeunes au travail dans la région.

Les emplois du commerce offerts se partagent inégalement entre les jeunes gens et les jeunes filles, et ce sont les jeunes filles qui au total apparaissent défavorisées sur ce plan.

Le secteur des services connaît le taux de féminisation le plus élevé.

Le secteur des services connaît le taux de féminisation à 17 ans le plus élevé. La situation relativement favorable constatée sur ce plan dans la région parisienne, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes résulte directement du développement pris dans ces régions par les banques, les compagnies d'assurance, les agences prestataires de service aux entreprises.

TABLEAU VIII. — Taux de féminisation des jeunes employés à 17 ans dans les activités du secteur tertiaire.

(En % des jeunes au travail dans la région.)

Régions	Commerces agricole et alimentaire	Commerce non alimentaire	Services
Région parisienne	44 %	50 %	51 %
Départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes	52 %	44 %	70 %
Région Midi-Pyrénées	37 %	30 %	80 %
Départements du Rhône et de l'Isère	29 %	39 %	69 %
Région du Nord	32 %	52 %	44 %

2° Professions de recrutement.

Les différences constatées dans la répartition des emplois entre les différents secteurs d'activité se retrouvent au niveau des professions dans lesquelles sont recrutés les jeunes.

Les écarts régionaux dans la répartition des professions sont plus faibles que ceux observés dans la ventilation par secteur d'activité.

Mais les écarts régionaux dans la répartition par profession sont plus faibles que ceux observés dans la ventilation des populations sondées par secteur d'activité.

On observe cependant :

- le poids considérable des emplois de bureau dans la région parisienne (un tiers des emplois),
- l'importance des emplois de la manutention dans la région du Nord fortement industrialisée et dans cette même région la forte incidence des industries textiles.

Les emplois de l'utilisation des tissus constituent un débouché important pour les jeunes de la région du Nord et des départements du Rhône et de l'Isère alors qu'ils ne sont pratiquement pas représentés dans la région parisienne.

En fait si l'on regroupe l'ensemble des activités individuelles en trente postes on constate que huit groupes de métiers ou professions rassemblent les trois quarts des jeunes de 17 ans ou plus dans chaque zone étudiée.

TABLEAU IX. — Répartition par profession et par région des emplois tenus par les jeunes de 17 ans.

Professions de recrutement	Ensemble des échantillons régionaux	Région parisienne	Départ. Rhône-Isère	Région du Nord	Départ. Bouches-du-Rhône Alpes-Maritimes	Région de Midi-Pyrénées
1. Emploi de bureau et assimilés	14	33	11	10	10	4
2. Transformation des métaux .	13	10	11	15	13	15
3. Manutention, stockage	13	12	17	9	15	12
4. Construction, entretien	9	4	7	10	9	13
5. Production et transformation des aliments	8	8	6	8	8	10
6. Utilisation des tissus	8	1	14	12	6	8
7. Commerces et assimilés ..	7	11	5	4	9	7
8. Electricité (installation, entretien)	5	6	4	6	4	5
9. Production des fils et étoffes	4	E	13	4	1	3
10. Traitement et utilisation du bois	4	1	3	4	5	6
11. Soins personnels	4	E	1	4	6	6
12. Emplois de service et hôtellerie	3	4	2	4	5	3
13. Arts graphiques	2	4	E	2	2	1
14. Chimie et activités connexes	1	1	1	2	1	E
15. Apprêt et utilisation des cuirs et peaux.	1	1	E	2	1	2
16. Métiers manuels divers ...	1	1	1	2	2	E
17. Services sociaux, santé ..	1	E	1	2	2	2
18. Autres professions	2	2	2	2	1	1
	100	100	100	100	100	100

IV. — PREMIÈRES CONCLUSIONS SUR LE RÔLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS L'INSERTION DES JEUNES DANS LE MONDE DU TRAVAIL

1° L'insertion professionnelle à laquelle sont parvenus les jeunes des régions étudiées, confirme le rôle important de la formation qu'elle soit d'origine scolaire ou qu'elle soit donnée en cours d'apprentissage.

Sans doute les échecs ou la mauvaise utilisation des compétences présumées laissent à penser que les orientations ne se font pas toujours dans les bonnes directions. Mais la prime à la formation dans l'insertion professionnelle des jeunes, apparaît d'autant plus nette que ceux qui avaient bénéficié d'un enseignement professionnel étaient entrés depuis moins longtemps dans la vie active :

- 67,5 % des jeunes salariés qui avaient bénéficié d'un enseignement professionnel initial sont parvenus à l'exercice d'un métier qualifié ou ont effectué des travaux qui s'apparentent à l'exercice de ce métier, dont les trois quarts dès l'embauche ;
- 60,1 % des apprentis sont parvenus à des situations comparables ;
- seulement 17,6 % des salariés sans formation professionnelle sont utilisés à ces niveaux.

Les blocages demeurent importants puisque 54 % des jeunes sans formation n'ont même pas pu acquérir une référence professionnelle utilisable en dehors de l'entreprise :

- 40 % des contrats d'apprentissage en cours à 17 ans n'ont pas abouti ;
- près du tiers des jeunes qui avaient bénéficié d'un enseignement professionnel n'ont pu le mettre à profit.

Mais la préparation des jeunes à la vie professionnelle et leur formation initiale ne sont pas les seules conditions d'une bonne insertion professionnelle.

2° Certaines professions apparaissent plus encourageantes que d'autres pour les jeunes si l'on ne considère que la qualification des travaux proposés. Elles ne le sont d'ailleurs pas toujours au même degré selon la nature de la formation des jeunes et le sexe.

(Voir tableau X au verso.)

TABLEAU X. — Possibilités offertes aux jeunes de 17 ans dans les principales professions où ils sont employés (1).

Professions	Catégories		Exercent le métier ou effectuent des travaux de métier	Jeunes salariés ayant reçu une formation	Exercent le métier ou effectuent des travaux de métier	Jeunes salariés sans formation	Exercent le métier ou effectuent des travaux de métier
	Apprentis	Sexe					
1. Manutention stockage	H F	— —		— —		très restreintes —	2,2 %
6. Construction, entretien	H F	très ouvertes —	83,9 %	très ouvertes —	80,8 %	très ouvertes —	57,8 %
8. Transformation des métaux	H F	très ouvertes —	77,2 %	très ouvertes —	92,6 %	moyennes —	27,8 %
9. Electricité	H F	très ouvertes —	77,5 %	très ouvertes —	76,5 %	— —	
13. Production et transformation des aliments	H F	moyennes —	50,5 %	très restreintes —	41,1 %	— —	
15. Utilisation des tissus	H F	— très restreintes	36,0 %	— —		moyennes très restreintes	28,0 % 1,4 %
17. Traitement et utilisation du bois ..	H F	très ouvertes —	77,4 %	très ouvertes —	77,6 %	— —	
20. Emplois de bureau	H F	— —		très restreintes très ouvertes	10,7 % 72,3 %	très restreintes très ouvertes	14,0 % 40,8 %
21. Commerce et assimilés	H F	très restreintes ouvertes	26,1 % 69,3 %	— très restreintes	32,6 %	— très ouvertes	50,4 %
22. Domestiques et annexes	H F	— —		— —		— très restreintes	8,3 %
23. Soins personnels..	H F	— restreintes	45,6 %	— —		—	
Ensemble des professions	H F		68,7 % 45,4 %		69,2 % 54,7 %		23,1 % 17,0 %

(1) Définition des classes.

Perspectives	Catégories	
	Apprentis et jeunes ayant reçu une formation professionnelle	Jeunes sans formation professionnelle
Très ouvertes	80 - 70 %	40 - 35 %
Ouvertes	70 - 60 %	35 - 30 %
Moyennes	60 - 50 %	30 - 25 %
Restreintes	50 - 40 %	25 - 20 %
Très restreintes	< 40 %	< 20 %

3° Par-delà la profession, certaines filières d'insertion professionnelle paraissent très liées à des situations d'entreprise. Certains types de tâches et surtout certaines conditions de travail facilitent grandement l'évolution vers un début de qualification : les situations d'assistance d'un ouvrier qualifié ou expérimenté ou de l'employeur. Ces situations quasi artisanales s'apparentent grandement à l'apprentissage. 51,6 % des jeunes salariés ayant reçu une formation initiale, et 60 % de ceux qui n'en avaient pas bénéficié, occupés dans ces conditions, ont connu une évolution positive de leur situation de travail qui les a conduit à l'exercice du métier correspondant ou de travaux apparentés à ce métier.

La dispersion des taux d'évolution positifs selon la nature des tâches effectuées dans l'emploi de recrutement et leurs modalités d'extension rend significatives certaines filières. Celles-ci sont d'ailleurs pratiquement les mêmes qu'il s'agisse de jeunes salariés ayant reçu une formation professionnelle ou de ceux qui n'en ont pas bénéficié.

TABLEAU XI. — Evolution des conditions d'emploi offertes aux jeunes de 17 ans en fonction des tâches confiées au moment du recrutement.

(Taux d'évolution positif selon les tâches de départ.)

Caractéristiques des tâches confiées à l'entrée chez l'employeur	Taux des évolutions positives constatées		Caractéristiques dominantes des tâches confiées ultérieurement aux jeunes chez le même employeur.
	Jeunes ayant bénéficié d'une formation professionnelle initiale	Jeunes sans formation professionnelle à l'embauche	
Tâches rudimentaires (manutention, courses, balayage)	36 %	33 %	Tâches répétitives élémentaires ou complexes (en fabrication).
Tâches répétitives élémentaires : — à caractère administratif	34,3 %	faible mais non significatif	Seuls les jeunes ayant une formation générale ou professionnelle connaissent une évolution positive de leurs conditions d'emploi et obtiennent des emplois qualifiés de secrétariat.
— en fabrication	50 %	34,4 %	Tâches répétitives complexes
Assistance de personnels qualifiés ou expérimentés — en fabrication	51,6 %	60,6 %	Travaux de métier ou emplois qualifiés
— à la vente	28,6 %	37,5 %	Emplois de vendeur en titre
Tâches complexes répétitives	faible mais non significatif	faible mais non significatif	Blocage général
Travaux de métier	61,9 %	effectif non significatif	Emplois qualifiés de la profession

Ansì l'embauche des jeunes aux postes répétitifs et morcelés de fabrication n'est pas favorable à leur évolution ultérieure, car la division du travail pratiquée limiterait les possibilités de promotion rapide du fait même de la parcellisation des tâches.

Les travaux administratifs ne permettent guère aux jeunes sans formation d'acquérir une qualification et de se promouvoir rapidement car l'absence de formation professionnelle se double souvent d'un très faible niveau de connaissances générales. Pour les 413 jeunes sans formation professionnelle dont le niveau de fin d'études a pu être précisé la moitié n'avait pu accéder au niveau de la classe de fin d'études primaires.

La situation faite aux jeunes de 17 ans n'a pas un caractère uniforme, mais les clivages entre groupes de jeunes de 17 ans, selon l'origine de formation, tendent à s'accroître au cours des premières années de vie professionnelle, aggravant ainsi les handicaps de départ. Les échecs enregistrés soulignent les conséquences de mauvaises orientations à la fin des études qui peuvent tenir à des raisons diverses, notamment de localisation. Ils mettent en lumière le fait qu'une bonne partie des jeunes se trouvent bloqués dans des situations d'emplois qui n'exigent aucune qualification véritable ou ne leur permettent pas d'espérer obtenir rapidement cette qualification en raison même des structures d'emploi adoptées par les entreprises qui les embauchent.

L'efficacité des formations complémentaires conçues pour ces jeunes apparaît donc dépendre de la participation effective de toutes les parties prenantes à la définition de leurs objectifs et à leur mise en œuvre ; l'objectif étant finalement de permettre à ces jeunes gens et jeunes filles d'accéder à des emplois que l'on ne leur confie pas actuellement avec les conséquences qui doivent en résulter sur le comportement en matière de recrutement et les modalités d'utilisation de ces personnels.

Aujourd'hui l'emploi des jeunes sans formation initiale apparaît trop souvent comme l'objet d'un marché du travail « à part » puisque, dans les deux tiers des cas examinés, les employeurs préfèrent recruter des jeunes pour les emplois offerts. Or l'enquête fait apparaître que ces emplois n'ont rien de spécifique et pourraient être tenus par des adultes.

L'évolution positive des conditions d'insertion des jeunes dans le monde du travail exigerait qu'une formation professionnelle améliorée soit complétée et prolongée par le souci de valoriser les conditions d'utilisation de ces jeunes dans l'entreprise.

Directeur de la publication :
Gabriel DUCRAY

Rédaction-administration
C E R E Q
58, bd du Lycée, 92-VANVES